

1 rue Jacques Callot  
57600 MORSBACH  
Tél. : 03 87 00 01 01  
Fax : 03 87 00 02 09

Morsbach, le 24 avril 2016

Préfecture de Moselle  
Bureau de l'Environnement  
BP 1014  
57 034 METZ Cedex

Objet : dépôt du dossier complémentaire de l'étude préalable au recyclage agricole des digestats

Monsieur le Préfet,

Je soussigné Serge WINKELMULLER, agissant en qualité de Directeur Général du SYDEME, ai l'honneur de déposer, par la présente, auprès de vos services, un dossier complémentaire à l'étude préalable au recyclage agricole des digestats conformément à l'arrêté du 17 août 1998 et relatif au centre de méthanisation de Morsbach régi par les arrêtés préfectoraux suivants :

- l'Arrêté Préfectoral n° 2009-DDEDIC-171 en date du 18 août 2009,
- l'Arrêté Préfectoral n°2012-DLP/BUPE 535 du 12 novembre 2012,
- l'Arrêté Préfectoral n°2016-DLP/BUPE-82 du 15 avril 2016.

L'étude vous a été transmise par courrier du 25 novembre 2015 et après étude du dossier, la DREAL nous a fait part lors d'une réunion le 23 février 2016 des éléments manquants. Ce document complète l'étude préalable en prenant compte ces remarques et devrait permettre de poursuivre son instruction.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, en 5 exemplaires papiers et 10 exemplaires en format informatique le dossier complémentaire de l'étude préalable au recyclage agricole des digestats ainsi que 5 exemplaires informatiques de la carte d'ensemble au 1:25 000. La traduction en allemand du résumé non technique et l'indication de la façon dont l'enquête publique s'insère dans la procédure administrative servant à informer l'Etat Allemand de l'ouverture de l'enquête publique vous sera transmise ultérieurement.

Nous restons à l'entière disposition des services concernés pour tous renseignements ou informations complémentaires, qui leur seront nécessaires au cours de l'examen de la demande.

Nous nous engageons dans le cadre de l'activité projetée, à respecter les réglementations en vigueur et effectuer les mises en conformité nécessaires, le cas échéant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma très haute considération.

Serge WINKELMULLER

